

COMPTE RENDU DU COMITE DE PROJET EOLIEN D'AVEL PLONGER

Séance du 03/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de décembre, à vingt heures, se sont réunis les membres du Comité de projet éolien d'Avel Plonger, sous la présidence de Mme BERTIN et de M. CARPENTIER, représentants du porteur de projet.

Présents : Mme. CARIOU (Maire de Ploumoguier), M. LE HIR (Adjoint à l'Urbanisme et l'Environnement de Ploumoguier), Mme. LETOURNEL (Conseillère Ploumoguier), M. QUINQUIS (Conseiller Ploumoguier), Mme LE BOUCHER (Conseillère Ploumoguier), M. COLIN (Maire de Brélès et VP Déchets, Energie, Climat de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise), M. TALARMIN (Maire de Plouarzel et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise), Mme GUENEUGUES (Adjointe déléguée à l'urbanisme, à l'aménagement et la voirie de Plouzané), M. GUENEUGUES (Adjoint au Maire de Locmaria-Plouzané), Mme CAN (Agent municipal chargé de l'urbanisme de Locmaria-Plouzané), M. KEREDEL (1^{er} Adjoint Trébabu) et M. RAGUENES (1^{er} Adjoint en charge des infrastructures, de l'urbanisme et de l'environnement de Lanrivoaré).

Absents excusés : Commune de Saint-Renan.

Absents non excusés : Commune de Plougonvelin, Commune du Conquet, Brest Métropole.

La prise de note a été assurée par : Mme BERTIN et M. CARPENTIER (Gaïa Energy Systems).

Ordre du jour

Les points suivants ont été abordés lors de la séance :

1. Objectifs et enjeux socio-économiques du projet
2. Principales caractéristiques du projet et puissance projetée
3. Justification du choix du site
4. Etudes réglementaires : environnementales, paysagères et acoustiques
5. Variantes analysées et implantation envisagée
6. Impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire
7. Possibilités de raccordement
8. Coût prévisionnel

Ce compte rendu sera organisé selon l'ordre du jour cité ci-dessus. Les commentaires et questions évoqués seront intégrés dans les parties adéquates pour une plus grande fluidité.

1. Objectifs et enjeux socio-économiques du projet

Cette section visait à présenter les objectifs et enjeux socio-économiques du projet éolien sur la commune de Ploumoguier (29).

Les objectifs du projet éolien sont de promouvoir les énergies renouvelables et de contribuer à la transition énergétique, tout en répondant aux attentes sociétales en matière de développement durable. Les enjeux socio-économiques du projet sont significatifs, avec des retombées fiscales annuelles pour le territoire et des bénéfices indirects pour la communauté, notamment en termes de création d'emplois et de stimulation de l'économie locale. Il s'agit d'un projet d'intérêt général.

2. Principales caractéristiques du projet et puissance envisagée

Les principales caractéristiques du projet ont été présentées ainsi que les spécifications techniques des aérogénérateurs envisagés. 4 éoliennes de 125 mètres en bout de pales sont envisagées, pour une puissance projetée allant de 8 à 12 MW au total.

3. Justification du choix du site

Le choix du site a été justifié par une analyse des zones favorables à l'éolien à l'échelle nationale, régionale, départementale puis locale. Cette analyse multicritère, dont les deux principaux sont le gisement éolien et la distance réglementaire de 500 mètres aux habitations, a permis de retenir la zone d'implantation potentielle identifiée à Ploumoguer. Le site du projet est situé à environ 2,5 km du centre-bourg de Ploumoguer, directement au sud du Karting.

Les critères environnementaux, techniques et socio-économiques ont ensuite confirmé que la zone d'étude retenue est bien propice au développement d'un projet éolien, en tenant compte des enjeux locaux.

4. Etudes réglementaires : environnementales, paysagères et acoustiques

Après avoir présenté le planning général du projet (slide 23), de la planification à l'exploitation en passant par la construction, ainsi que son historique, les études réglementaires ont été abordées en détail.

Une fois la conformité du Code de l'urbanisme et le respect des contraintes réglementaires détaillés, les études environnementales ont été présentées, incluant l'état initial faune-flore-habitats afin d'identifier les habitats et espèces sensibles à l'éolien.

Les zones humides recensées dans la zone d'étude ont également été exposées.

Les enjeux patrimoniaux et paysagers, ainsi que l'impact visuel et patrimonial du projet, ont été évalués.

Enfin, des études acoustiques ont été menées pour évaluer l'impact sonore sur les zones résidentielles environnantes.

5. Variantes analysées et implantation envisagée

Dans cette section, différentes options d'implantation des éoliennes ont été étudiées, et les critères ayant conduit au choix du scénario envisagé à ce stade par le porteur de projet ont été exposés. Les décisions ont été prises en tenant compte des contraintes environnementales, telles que l'évitement des zones humides et l'éloignement de la ripisylve, des considérations techniques, notamment le respect d'une inter-distance suffisante entre les éoliennes, ainsi que des préoccupations paysagères afin d'assurer une bonne intégration du projet dans son environnement.

6. Impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire

Ont été présentés les aménagements routiers envisagés depuis la route de Keronvel jusqu'aux plateformes des éoliennes. L'étude d'impact a identifié diverses mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement, incluant par exemple une bourse aux arbres pour les jardins privatifs des particuliers ou la plantation d'une haie bocagère le long de la future voie cyclable qui pourrait être aménagée au sud du projet. Des cartes 3D et des photomontages ont également été partagés pour illustrer l'intégration du projet dans le paysage.

Question :

Existe-t-il des solutions pour réduire l'impact visuel généré par le balisage lumineux des éoliennes ?

Réponse du porteur de projet :

En tant qu'obstacles de grande hauteur, les éoliennes sont soumises à une réglementation très stricte en matière de balisage ; elles sont équipées d'un flash qui clignote en blanc la journée et en rouge la nuit afin d'être visibles dans toutes les directions, indépendamment de la présence ou non d'enjeux aéronautiques.

La filière est consciente de la gêne que cela peut représenter pour les riverains de parcs éoliens, c'est pourquoi des études sont menées en concertation avec la DGAC et l'armée de l'air pour explorer des pistes permettant de réduire l'impact du balisage. Entre autres :

- Variation du balisage suivant les conditions météorologiques ;
- Orientation du faisceau lumineux vers le haut ;
- Balisage circonstancié : allumer les balises uniquement à la détection d'un avion dans un périmètre défini par les autorités compétentes.

7. Options de raccordement envisagées

Les possibilités de raccordement au réseau électrique ont été étudiées, avec une analyse des options disponibles pour connecter les éoliennes au système existant. Le poste source de Saint-Renan situé à 7 km du projet, est l'option privilégiée en fonction de la capacité de raccordement qu'il restera au moment de la demande de raccordement. Une seconde option sera également envisagée par le porteur de projet.

8. Coût prévisionnel

Dans la dernière partie de la présentation, les coûts prévisionnels du projet ont été discutés, couvrant les investissements nécessaires pour les études, la construction, le raccordement et les garanties pour le démantèlement des éoliennes. Les sources de financement ont également été détaillées : environ 20 % en fonds propres et 80 % par emprunt bancaire.

Fait le 19/12/2025

Ce document est public.